

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**  
Séance du 8 DECEMBRE 2022 – Délibération n°169

L'an deux mil vingt deux et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	29	26

Date de la convocation
08/12/2022

Date d'affichage de la convocation
30/11/2022

**Secrétaire de séance :** Isabelle TAJAN

**Présents :** ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Absents :** ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX) - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - BOURREL Thierry (pouvoir à Caroline JARROUSSE) - CARNAC André (pouvoir à Françoise CAPUS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - MARTY Nathalie (pouvoir à Mariana FOS) – RAGOT Annie - LABRO Isabelle -

## Objet

### REGLEMENT M57

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SEVERAC D AVEYRON sera régie par la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette nomenclature transpose aux communes une large part des règles budgétaires et comptables applicables à toutes les collectivités et impose de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

Le règlement a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la commune de SEVERAC D AVEYRON a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le règlement budgétaire et financier suivant la nomenclature M 57.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
le Maire, Edmond GROS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

